



Une formation continue rabetée de toutes parts...

A trois reprises, le conseil de formation s'est réuni pour traiter des départs en stages pour l'année scolaire 2020-2021. Voici un condensé de ces temps paritaires dont les compte-rendus exhaustifs sont à lire sur 07.snuipp.fr (rubrique Formation).

① ⇒ Par le plan Maths-Français

Pour le SNUipp-FSU, si la planification de formations sur plusieurs années peut présenter un avantage de projection, avec la mise en place des évaluations nationales, la mise en place de ces formations imposées à tous sur les maths et le français est la marque ministérielle d'un recentrage de la formation continue sur les fondamentaux. Cela fait plusieurs années que ces derniers sont au programme du plan de formation. Les ancrer pour six années encore dévoie les moyens de la formation continue pour cet unique objectif qui semble très complexe à mettre en oeuvre et dont la pérennité sur six années pose question. Même si

sur le papier on explique partir des besoins du terrain et qu'on s'appuie sur les demandes des écoles, il n'en reste pas moins que le champ de la formation continue s'étiole et ne correspond pas à la demande des personnels de stages aux thèmes variés et d'une durée minimale d'une semaine.

Avec ce nouveau plan, le ministère bloque la formation continue des enseignants sur les fondamentaux pour six années et accroît de manière conséquente la charge de travail des formateurs. Nous ne disposerons, au mieux, que de 6h d'animation pédagogique (en année mineure) pour nous former aux autres domaines !

② ⇒ Par le stage directeurs

Lors du conseil de formation spécial du 6 juillet, deux annulations de stages sont annoncées pour mettre en place le stage direction d'école. Suite au vote de la loi sur l'emploi fonctionnel de direction fin juin à l'assemblée nationale, le ministère annonce que les directeurs d'école devront avoir 2 jours de formation par an. Si cette annonce d'une formation, réclamée par la profession et le SNUipp-FSU est une bonne nouvelle, cette annonce tardive intervient au moment où le Plan de

formation départemental a été arrêté suite au dernier conseil de formation du 18 juin 2020. Elle impose donc une révision après coup de toute la formation continue du département. De plus, elle ne s'accompagne d'aucun moyen supplémentaire. **C'est donc au détriment d'autres stages que ces deux jours de formation pour tous les directeurs vont être organisés.**

Sur 6 stages à candidature libre, 2 sont supprimés (stage maternelle, journée E3D).

③ ⇒ Par le manque de moyens de remplacement

Les groupes de travail des 3 et 24 septembre étudient les candidatures candidature des collègues postulant pour les stages. Le contexte sanitaire, conjugué au déficit en personnel dans lequel se trouve notre département, amène une tension sur le remplacement dès les premiers jours de la rentrée. Certaines circonscriptions (Annonay, Le Teil) sont déjà en difficulté et parfois dans l'incapacité de répondre à la demande de la formation continue, c'est à dire qu'elle n'ont pas 3 TR disponibles pour assurer le remplace-

ment des départs en stage de formation continue.

Ainsi les possibilités de remplacement pour la formation, donc de départ en stage se réduisent considérablement.

De 18 collègues TR affectés au remplacement (3 par circonscription) lié à la formation continue, on passe à 14 TR début septembre à 12 en fin de mois. La voilure de la formation continue se réduit encore. Cela a pour conséquence l'annulation d'un nouveau stage (TR néotitulaire) ou le report de certaines actions de forma-

Quelles et combien d'écoles sont concernées en Ardèche par le stage direction ?

A la rentrée 2020, le département disposera de 291 écoles (dont une, Chandolas, sans classe). Parmi les 290 directeurs :

- 27 seront en formation initiale en cours d'année
- 22 collègues, chargés d'école, ne seront pas concernés par la formation.

Au final, ce seront 241 collègues qui participeront aux deux jours de stage. Pour le SNUipp-FSU, les chargés d'école sont encore une fois pénalisés alors qu'ils assument pleinement les missions de direction dans leur école.



Formation continue: questions-réponses

Comment sont étudiées les candidatures de départs en stage ?

Les candidats sont départagés par un barème constitué par la seule Ancienneté Générale de Service. La liste est établie en partant de manière croissante du plus petit barème (priorité est donc donnée aux jeunes enseignants). En fonction du nombre de place disponibles, une liste complémentaire est établie au delà de la liste principale.

Les délégués du personnel interrogent de nouveau l'administration sur la nécessité d'introduire la notion de nombre de stage faits les années précédentes dans le calcul du barème. Ceci dans le soucis de permettre le départ en stage de personnels avec une forte AGS mais n'ayant pu partir en stage depuis de longues années. Pour l'administration, cela est techniquement impossible pour le moment. Si d'un côté les stages de formation apparaissent bien sur l'espace IPROF de chacun, il n'est pas possible de les faire apparaître dans l'application de gestion de la formation... Cela fait des années que le SNUipp-FSU réclame des changements au ministère sur ce point.

Des "priorités" de départ sont parfois octroyées.

- Pour le stage PSC1, priorité est donnée aux collègues en charge de direction, n'ayant pu bénéficier d'un stage complet l'année dernière (contexte sanitaire)
- Pour le savoir nager, la DSDEN priorise les collègues T3 ou ceux ayant été inscrits au stage l'an passé mais qui n'ont pas pu y participer à cause de la crise du Covid.

Comment va se dérouler le stage direction ?

Il aura lieu deux jours de suite. Parmi les 241 écoles concernées :

- 97 sont déchargées une journée par semaine. Pour ces écoles, un jour de stage aura lieu sur le jour de décharge hebdomadaire du directeur ! Ce qui revient au final à une suppression de jour de décharge dans l'année, inacceptable pour le SNUipp-FSU qui rappelle que les directeurs sont surchargés de travail.

- 144 autres n'ont pas de journée hebdomadaire. Le stage devrait avoir lieu deux jours de suite.

Quel contenu ?

- ½ journée ressources humaines
- 1 jour gestion de crise et communication
- ½ journée prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier (EBEP)

Comment se faire rembourser les frais de déplacement et de repas ?

Les stagiaires doivent donner leur convocation (ordre de mission) au formateur qui se charge de les transmettre aux services financiers de la DSDEN (ils procéderont à la saisie).

Comment est-on informé.e que nous sommes retenus pour un stage ?

Le SNUipp-FSU a demandé à ce qu'une information soit faite à l'ensemble des candidats (retenus ou pas) sur leur boîte mail professionnelle et dans leur école. Trop souvent, les années précédentes, les stagiaires étaient informés peu de temps avant le stage par la réception d'un ordre de mission voire même par le TR qui venait faire le remplacement. Un stage, même court, ça se prépare ! En cas de difficulté, contacter le SNUipp-FSU.

Bilan 2020-2021 stages à candidature libre

| Stage | CAPPEI | E3D | Savoir nager | Maîtrise de la langue | PSC1 | Chant chorale | CAFIPEMF | L.A Direction |
|---------------|-------------------|------------------|-----------------|-----------------------|------------|---------------|-------------------|-------------------|
| Nb candidats | 11 | 14 | 37 | 16 | 56 | 33 | 10 | 6 |
| Nb de départs | 11 | 5 | 29 | 0 | 44 9 LC | 27 2 LC | 10 | 6 |
| Remarque | Sans remplacement | En partie annulé | Priorité aux T3 | Annulé | | | Sans remplacement | Sans remplacement |

Ils nous représentent au Conseil de formation

- ⇒ Jimmy SANGOUARD
- ⇒ Houria DELBOSC
- ⇒ Sonia BRICOTTE
- ⇒ Elvire BOSC
- ⇒ Pierre MILLOUD
- ⇒ William LAROSA



REPENSER L'ÉCOLE AVEC CELLES ET CEUX QUI LA FONT AU QUOTIDIEN.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

